Ville d'Allauch

CONSEIL MUNICIPAL

Allauch : un soutien unanime à l'Arménie

La résolution en faveur d'un processus de paix en Arménie, présentée par le Maire le jeudi 12 novembre 2020, a été adoptée à l'unanimité du Conseil municipal.

Publié le 16 novembre 2020

Notre commune possède des liens profonds avec l'Arménie notamment à travers une convention de Jumelage avec la **ville d'Armavir**. Un lien indéfectible qui nous permet de réaffirmer notre volonté de coopérer dans le cadre des relations historiques d'amitié de nos deux pays.

Un soutien d'autant plus indispensable que le récent cessez-le-feu dans le Haut-Karabakh (Artsakh) signé entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan dans la nuit du 9 au 10 novembre 2020, loin de faire l'unanimité, ne constitue pas encore un accord de paix.

Il reste du devoir de l'ensemble de la communauté internationale et des États liés intimement et historiquement à cette région de s'assurer de la protection des habitants de ce territoire enclavé, de la taille équivalente à un département français qui est rogné de moitié par ce cessez-le-feu.

En adoptant cette résolution à l'unanimité, le Conseil Municipal d'Allauch se veut pleinement solidaire de toutes les actions qui, dans le respect du droit international et au titre de l'amitié et de la solidarité entre les peuples, participeront à l'élaboration d'un

programme durable d'aides en soutien à l'Arménie et à la reconstruction de cette région dans le cadre d'un processus de paix et de coopération.

Ville d'Allauch

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2020

Résolution de soutien du processus de paix en Arménie

La ville d'Allauch et l'Arménie sont liées depuis le 27 septembre 2005 par une convention de Jumelage avec la ville d'Armavir. Un lien indéfectible qui nous permet régulièrement de réaffirmer notre volonté de coopérer dans le cadre des relations historiques d'amitié de nos deux pays.

La communauté arménienne de notre commune, marquée par son histoire et investie notamment au sein de l'association Azad, est un symbole d'intégration et d'ouverture au Monde.

Le Conseil municipal d'Allauch tient à réaffirmer son attachement sans faille aux principes et idéaux de liberté, de démocratie et d'égalité inscrits au sein des textes fondateurs du droit international et relatifs aux droits de l'Homme.

Le 27 septembre au matin, l'Azerbaïdjan est entré en guerre contre les Arméniens au Haut-Karabakh (Artsakh) où des villes et des populations ont été prises pour cible.

Ce territoire, berceau de la civilisation arménienne et dont la population fut de manière ininterrompue au cours de l'histoire composée essentiellement d'Arméniens, a dû faire face à des affrontements d'une extraordinaire violence ces dernières semaines. Une agression insupportable contre un pays ami de la France, auprès duquel nous avons une responsabilité historique et universelle au regard du génocide dont son peuple a été victime en 1915.

L'exclusion et l'isolement du peuple artsakhiote nuisent à l'exercice de ses droits fondamentaux et sont contraires à cet esprit de liberté, d'égalité et de coopération.

Un accord de cessez-le-feu dans le Haut-Karabakh (Artsakh) a été signé dans la nuit du 9 au 10 novembre 2020 entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, avec la médiation de la Russie. Ce territoire enclavé, de la taille équivalente à un département français, a été rogné de moitié ; c'est le prix de ce cessez-le feu et d'une génération de jeunes soldats sacrifiée.

Loin de faire l'unanimité, il appelle à la prudence et ne constitue pas encore un accord de paix.

Il reste du devoir de l'ensemble de la communauté internationale et des États liés intimement et historiquement à cette région, de s'assurer de la protection des habitants.

Il est donc proposé que notre Conseil Municipal d'Allauch soit pleinement solidaire de toutes les actions qui, dans le respect du droit international et au titre de l'amitié et de la solidarité entre les peuples, participeront à l'élaboration d'un programme durable d'aides en soutien à l'Arménie et à la reconstruction de cette région dans le cadre d'un processus de paix et de coopération.

&gt

MAIRIE
D'ALLAUCH

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch
HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :
8h30 > 12h30 - 14h > 18h
Vendredi :
8h30 > 12h - 14h > 17h30
Samedi :
8h30 > 12h